

**COMPTE RENDU DU  
REUNION DE COMITE SYNDICAL DU S.M.A.D.E.S.E.P.  
11 février 2009**

L'an deux mille neuf, le onze février, à 09h30, le comité syndical du syndicat mixte d'Aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Mairie de Savines le Lac, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 11 février 2009

Date de convocation :  
Le 7 janvier 2009

**M. Victor BERENGUEL**, Président ; **M. Jean Pierre GANDOIS**, Vice Président ; **Mme Catherine SAUMONT**, Vice Présidente ; **M. Bernard ALLARD LATOUR**, Vice Président ; **M. Frédéric ARNOUX** Conseiller Syndical (suppléant de M. Jean Claude FERMIER) ; **M. Marc ZANETTO** Conseiller Syndical (Rapporteur du budget) ; **Mme Valérie ROSSI**, Conseiller syndical ; **M. Marc AUDIER** Conseiller Syndical (Suppléant de Mme Chantal EYMEOD) ; **M. Claude VINCENT** Conseiller Syndical ; **M. Daniel BOSQUET** Conseiller Syndical Suppléant, **M. Joël BONNAFOUX** Conseiller Syndical ; **M. Gérard FROMM** Conseiller Syndical ; **M. Richard SIRI** Conseiller Syndical ; **M. Jean BERNARD** Conseiller Syndical, **M. Jean Claude CATALA** Conseiller Syndical

Etaient représentés :

M. Jean Claude FERMIER, par Monsieur Frédéric ARNOUX  
Mme Chantal EYMEOD, par Monsieur Marc AUDIER

Etaient invités :

M. Jean Louis MICHEL, M. Roger MASSE, Mme Elisabeth CLAUZIER, M. Michel BAUDRY, M. Michel MAGALLON, M. Raymond HONORE, Mme Valérie GRENARD, M. Daniel JAQUEMOUD,

Etaient excusés :

Mme ESTACHY Conseiller syndical Suppléant, Mme MARTINET et M. GIRAUD Députés des Hautes Alpes

Etaient Présents :

Monsieur le Président ouvre la séance à 9h30 en remerciant les participants de leur venue en mairie de Savines le Lac. Il remercie tout particulièrement les Conseillers Généraux venus en nombre suffisant pour tenir cette assemblée.

Mme Catherine SAUMONT se propose pour être secrétaire de séance.

Après l'approbation par l'assemblée du Compte rendu de la précédente réunion du 15 décembre 2008, Monsieur BERENGUEL tient à rappeler à l'assemblée la mémoire de Monsieur Gérard ASTIER, Conseiller Syndical, et Maire du Sauze du lac qui avait notamment accepté l'année dernière de reporter les travaux d'extension du ponton de Port St Pierre pour permettre ceux réalisés sur la Commune de Prunières. Ainsi, cette exemplarité, cet esprit de solidarité et ce respect de l'intérêt commun ont toujours guidé Gérard ASTIER dans son dévouement à la chose publique. Monsieur BERENGUEL appelle les membres du comité syndical à un moment de silence en sa mémoire.

**2009-01 - Demande de subvention relative à l'étude « Ports Propres »**

Le Président rappelle que le nautisme constitue sans nul doute le cœur de l'activité du S.M.A.D.E.S.E.P. A ce titre, il convient non seulement d'en garantir le développement, essentiellement à partir des sites existants, mais également de poursuivre une amélioration qualitative des équipements sur lesquels cette activité touristique durable repose.

Dans ces conditions, l'assise environnementale des installations portuaires tant publiques que privées de la retenue recouvre une dimension essentielle dans la stratégie devant fonder la politique d'aménagement de l'établissement public. A ce titre, le Président note que la démarche aujourd'hui engagée par le S.M.A.D.E.S.E.P. au niveau de la mise en place d'un contrat du bassin versant de Serre-Ponçon, constitue l'un des piliers majeurs de cette stratégie. Afin d'être le plus opérationnel possible, il convient toutefois de concrétiser très rapidement cette démarche pour les différents équipements portuaires implantés sur la retenue.

Dans ce cadre, l'existence d'une éco-certification validée par la Fédération Française des Ports de Plaisance peut permettre une évaluation précise, à partir des différents critères que ce label implique, de l'impact environnemental qu'engendre actuellement les équipements de Serre-Ponçon et des travaux qu'il semblerait nécessaire de réaliser pour y répondre favorablement.

En outre, l'intérêt de cette approche repose également sur la possibilité de conduire une étude globale et prospective sur toute la retenue de Serre-Ponçon, l'ensemble des équipements portuaires du plan d'eau étant assimilé à un port unique de près de 1 000 anneaux.

Le Directeur complète cet exposé en indiquant que cette délibération fait suite à la visite du service « mer » de la Région qui est très impliqué dans cette démarche et souhaite encourager le syndicat dans cette perspective.

Cette étude se développe selon trois axes :

- Analyse des améliorations à apporter aux sites portuaires existants vis-à-vis des dimensions environnementales (eau, énergie...) ;
- Adaptation des sites et de leur implantation à la gestion de la ressource en eau par E.D.F. ;
- Propositions chiffrées d'éléments de programme répondant à ces deux préalables...

Monsieur AUDIER souhaite connaître quels seront les « principaux » sites portuaires concernées par l'étude.

Monsieur PIANA indique que dans un premier temps le diagnostic va porter sur l'ensemble des sites existants, qu'ils soient publics ou privés. La partie « propositions » qui sera étudiée de manière cohérente et globale à l'échelle du lac, concernera les aménagements « portuaires » publics gérés par le S.M.A.D.E.S.E.P. (Savines-le-Lac, Prunières, Baie Saint-Michel et Chanteloube à Chorges, Bois vieux à Rousset, Port Saint-Pierre au Sauze du lac, et éventuellement, La Bréole et Saint-Vincent les Forts).

Monsieur ALLARD LATOUR indique que l'aménagement de Serre-Ponçon doit se faire du mieux possible en prenant en compte tous les territoires. Si on prend l'exemple de Rousset, il est nécessaire de voir s'y développer le port en eau profonde et de poursuivre les équipements nécessaires à la sécurisation du site ; la plage est en outre très fréquentée depuis la destruction des trois lacs.

Monsieur BERENGUEL expose que voici plus de 2 ans une étude a été faite. Peut probante, cette dernière n'a fait que proposer des pistes qui parfois se trouvent être envisageables (exemple de tourisme autour des marnes noires). Le S.M.A.D.E.S.E.P. et son Président ne sont pas dans la philosophie de privilégier un site pour un autre. En la matière, Victor BERENGUEL estime juste de reconnaître que le S.M.A.D.E.S.E.P. s'est investi sur Rousset en 2008, peut-être pour la première fois de manière aussi sérieuse.

Madame SAUMONT le confirme et ajoute que Rousset n'est qu'une partie de l'entité Serre-Ponçon et ne doit pas être source de conflit d'ordre politique. La Commune de Rousset n'est en effet aujourd'hui pas laissé pour compte.

Monsieur BERENGUEL considère que le S.M.A.D.E.S.E.P. demeure un grand bateau qui ne peut pas changer immédiatement de cap en quelques mois seulement. En tant que Président, il a souhaité réorienter les projets du Syndicat vers son cœur de métiers : politiquement, ce projet nécessite d'être concrètement traduit budgétairement lors du prochain exercice 2009, année au cours de laquelle les nouveaux projets proposés, notamment axés autour du développement nautique, devront respecter ce principe de cohérence globale dans les aménagements réalisés sur l'entité Serre-Ponçon.

Michel BAUDRY demande à ce que soit vérifié l'intérêt de cette nouvelle étude. Pour lui, il s'agit d'une étude de plus, au sein de laquelle la question du développement des équipements portuaires ne pourra pas être sérieusement traitée. Il doute à ce titre de la pertinence des propositions que pourra réaliser le cabinet d'études sélectionné, les professionnels ou élus locaux de la retenue demeurant les mieux placés à ses yeux pour définir les projets d'équipements portuaires les plus adaptés à la situation de Serre-Ponçon.

Monsieur FROMM constate que le cahier des charges de l'étude peut être modifié à notre convenance et que les montants indiqués dans la délibération ne doivent être que des autorisations de financement validées par le comité Syndical ; si nous avons la possibilité de ne pas dépenser autant d'argent public sur cette étude, nous ne le ferons pas.

Monsieur BERENGUEL indique que cette étude est largement conseillée par les financeurs, dans le cadre des projets opérationnels que le S.M.A.D.E.S.E.P. pourra leur proposer par la suite : elle constitue en ce sens la porte d'accès aux aides financières de l'Etat et du Conseil Régional. Afin de garantir un maximum de pertinence aux propositions qui pourront être avancées par le bureau d'études, le Président propose d'intégrer Michel BAUDRY au comité de pilotage qui assurera le lien avec le prestataire retenu.

Monsieur BAUDRY considère que l'ADEME et l'Agence de l'eau, inscrits comme partenaires du plan de financement prévisionnel de cette étude, ne pourront dans les faits pas se mobiliser.

Le Directeur du S.M.A.D.E.S.E.P. confirme que Monsieur BAUDRY a en théorie raison ; pour autant, le programme particulier « ports Propres » fait l'objet d'un partenariat spécifique entre ces différents financeurs. En outre, le service « mer » de la Région qui pilote ce dispositif a considéré que la retenue de Serre-Ponçon constituait un cas atypique qui pouvait justifier non seulement qu'elle soit analysée comme un espace « portuaire » unique, mais également que la question du marnage, susceptible d'impacter au plan environnemental le bassin versant aval de la Durance, puisse être abordée. L'Agence de l'eau devrait ainsi souscrire à ce projet dans la mesure où il participe également d'un souci global d'amélioration de la gestion de la ressource en eau.

Messieurs BAUDRY et VINCENT ne veulent pas voir partir l'argent public inutilement. Monsieur BERENGUEL non plus : le S.M.A.D.E.S.E.P. suivra la remarque de Christian GROSSAN, et ne portera dans la publication de candidature que les attendus méthodologiques de l'étude et non les montants financiers disponibles pour son financement.

***La délibération est adoptée à l'unanimité***

### **2009-02 - Demande de subvention relative à l'animation de la démarche APN**

Le Président rappelle au comité syndical la délibération n°2007/42 du 14 décembre 2007 par laquelle le S.M.A.D.E.S.E.P. se portait officiellement candidat à l'appel à projet émis par la Région

au titre du programme régional de développement solidaire et durable des Activités de Pleine Nature et du Tourisme Sportif en Milieu Rural de Montagne.

Cette candidature a par la suite été retenue par le Conseil Régional au sein d'une douzaine de sites pilotes lors de sa session du 23 octobre 2008 : elle invite en conséquence le Syndicat Mixte, en fondant une grande partie de ses missions autour du développement touristique de la retenue (très largement accès sur les APN), à constituer une interface pertinente pour permettre à ses membres de bénéficier d'un programme d'actions contractualisé à partir d'un plan de développement et d'organisation local. Ce plan, point de rencontre entre les préconisations régionales et les acteurs du territoire, doit en effet déboucher sur des actions prioritaires susceptibles d'être réalisées par les différents porteurs de projets (Associations, Communes, Communautés de Communes, S.M.A.D.E.S.E.P...). Plus encore, point d'équilibre entre les logiques de développement des tourisms d'été et d'hiver, il réclame d'être élaboré en étroite liaison avec les stratégies de diversification étudiées à l'échelle de la vallée depuis les stations de ski.

Le Président expose dans ce cadre que la retenue de Serre-Ponçon, équivalent l'été de ce représentent l'hiver les stations d'altitude, doit pouvoir s'inscrire à la fois comme moteur de l'économie touristique estival et comme atout spécifique dans les démarches de diversification touristique initiées en période de ski par les hauts de vallées.

Ce projet d'intérêt global est également renforcé par le souhait du Conseil Général des Hautes-Alpes que de structurer la filière « randonnée » par un plan départemental (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée - PDIPR) s'appuyant sur 9 secteurs géographiques dont le bassin de Serre-Ponçon.

Axe important du schéma global d'aménagement des berges du lac approuvé par le S.M.A.D.E.S.E.P., il nécessite en conséquence des moyens d'animation à la hauteur de l'ambition du programme, ne pouvant raisonnablement reposer que sur les seuls moyens propres à chacune des collectivités bénéficiaires.

Il semble dès lors pertinent de solliciter les partenaires financeurs pour bénéficier d'une aide en fonctionnement permettant d'engager cette animation, gage d'un projet commun à court terme.

Le Syndicat Mixte doit donc être renforcé par la création d'une mission spécifique et ponctuelle en charge de :

- ✓ l'animation et la coordination de la démarche régionale APN, permettant notamment le confortement de l'ingénierie nautique du S.M.A.D.E.S.E.P. et le montage de projets au bénéfice des collectivités de Serre-Ponçon,
- ✓ l'élaboration d'une stratégie de développement local visant en la diversification des produits touristiques et à l'allongement des périodes de commercialisation,
- ✓ le suivi de la politique départementale engagée en matière de randonnée (PDIPR).

Cette mission pourrait principalement se concrétiser par :

- ✓ la réalisation du diagnostic prévu selon la procédure de la Région,
- ✓ la promotion, la conception et le suivi des programmes et projets susceptibles d'en découler pour le compte du S.M.A.D.E.S.E.P. et des collectivités du territoire,
- ✓ le lien nécessaire à assurer à l'échelle des vallées avec l'étude de diversification touristique relative à la période hivernale,
- ✓ la mise en place de la commission locale de la randonnée proposée par le Département des Hautes-Alpes, éventuellement à l'échelle de Serre-Ponçon tout entier (04 et 05).

Monsieur CATALA demande l'opportunité de recruter spécifiquement un agent de catégorie A.

Le Directeur lui indique que cette mission nouvelle, nécessitant une certaine expérience, vise à faire émerger un programme d'actions dont la réalisation sera confiée à chaque maître d'ouvrage concerné. Il ne s'agit donc pas d'un poste de réalisation opérationnelle, notamment en termes de sentiers, mais bien d'élaboration de produits touristiques sur Serre-Ponçon. En outre, le chargé de mission projeté, ainsi mutualisé sur l'ensemble des collectivités concernées par le Syndicat, devra travailler à la complémentarité des produits hiver – été (programme « espace valléen »). Il sera

enfin l'interlocuteur privilégié du Conseil Général des Hautes-Alpes dans le cadre de la mise en place du PDIPR au niveau du Pays touristique de Serre-Ponçon.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**  
**2009-03 - Convention pour le balisage des rives avec le Conseil Général des Alpes de Haute Provence**

A ce moment de la réunion, Monsieur le Président laisse la parole à Messieurs Jean Louis MICHEL (Président de la Communauté de Communes Ubaye Serre-Ponçon) et Roger MASSE (Maire de La Bréole).

Monsieur MICHEL annonce que la Communauté de Communes Ubaye Serre-ponçon a délibéré favorablement pour négocier son adhésion au S.M.A.D.E.S.E.P. pour 2009 mais que le Conseil Général des Alpes de Haute Provence ne validera son adhésion que si la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye adhère également.

Monsieur MASSE complète cette intervention par le fait que sur les quatre Communes riveraines de Serre-Ponçon sur la Branche Ubaye, 3 sont favorables à cette adhésion ; seule la Commune du Lauzet Ubaye ne s'est à ce jour pas prononcée. Il espère que par solidarité territoriale, cette dernière se ralliera à la majorité

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

**2009-04 – Budget Primitif 2009**

Le budget primitif 2009 est construit en prenant en considération les orientations budgétaires débattues par le Comité Syndical en décembre dernier, les résultats du compte administratif 2008, les engagements déjà pris ou connus pour 2009 par le syndicat mixte ou ses membres et la préparation budgétaire réalisée en bureau le 28 janvier 2009. Ne sont notamment pas pris en compte les projets en cours d'élaboration pour lesquels les demandes de financement n'ont connu à ce jour aucune suite favorable et ne constituent pas de recettes certaines.

Il s'agit donc d'un budget résolument opérationnel, qui vise, avant même l'inscription de nouvelles dépenses, à garantir au maximum les conditions de réalisation des projets parfois arrêtés depuis plusieurs années.

Pour autant, il s'agit également d'inscrire budgétairement une politique syndicale aujourd'hui clairement ancrée autour de son cœur de mission : le développement de l'activité nautique.

Ceci se traduit en fonctionnement par le confortement des moyens humains dévolus aux opérations assumées en régie par le S.M.A.D.E.S.E.P. (entretien des plages, des pontons, des sanitaires ; gestion des macro-déchets, balisage...) comme la mise en place autour de démarches contractuelles d'une ingénierie territoriale qui, au service du cœur de métier du syndicat, est également directement valorisable par les collectivités partenaires du S.M.A.D.E.S.E.P. (contrat de bassin versant, contrat APN).

La section investissement du BP 2009 participe de la même manière à cette volonté d'ancrage autour de la question du développement nautique, tout en souhaitant finaliser les dossiers inscrits depuis plusieurs exercices. Ainsi, au-delà de l'inscription d'opérations d'équipements venant conforter l'action nautique du S.M.A.D.E.S.E.P., le lancement d'études pré-opérationnelles par le projet « Ports Propres » (qui sera enregistré budgétairement dès obtention des financements sollicités) devrait permettre de progressivement réorienter l'essentiel de l'investissement public du syndicat autour du nautisme.



Le confortement modéré de la section de fonctionnement, le nombre limité de nouveaux programmes d'investissement, la mobilisation relative des excédents disponibles amènent à une stabilité relative des dépenses du budget primitif 2009.

Ce budget est donc globalement constant, en passant de 2 506 307 euros (BP 2008 hors reports) à 2 523 913 euros (+0.7%).

Dans le détail, nous pouvons constater les évolutions suivantes :

### **Section de fonctionnement :**

Les recettes et dépenses totalisent 617 554 euros en augmentation de 117 487 euros (+23% sur la base du BP 2008 hors DM).

Ce budget prévisionnel acte le gel du niveau des cotisations sollicitées auprès des collectivités membres du S.M.A.D.E.S.E.P. pour l'exercice 2008. Il repose sur une augmentation budgétaire principalement liée aux reports excédentaires du CA 2008 et à l'affermissement prévisible des ressources propres du syndicat (actualisation des AOT, extension de l'équipement portuaire de Port Saint-Pierre). L'essentiel de cette augmentation vient abonder la section d'investissement (64 229 euros) et consolider le poste « charges de personnel », notamment dans le cadre du renforcement les week-ends d'été, de l'action de la « brigade verte », des prestations confiées aux régisseurs intéressés des équipements portuaires et d'un projet de poste dévolu à l'animation du site pilote APN.

Les charges à caractère général demeurent corrélativement stabilisées par rapport au BP 2008.

Au final, et malgré une section de fonctionnement en augmentation sensible, l'appel global à cotisation auprès des membres croît assez modérément (+13%). Cette hausse est très nettement compensée pour la plupart des collectivités riveraines du lac par les économies induites via le transfert de compétences au S.M.A.D.E.S.E.P. (surveillance des plages notamment).

### **Section d'investissement :**

Les recettes et dépenses sont établies à hauteur de 1 906 369 euros, en recul par rapport à l'exercice précédent de 99 851 euros (soit - 5%).

Afin de renforcer le caractère opérationnel de ce budget et d'en faciliter sa réalisation, la section d'investissement se propose de mobiliser une partie des excédents constatés afin d'autofinancer sans appel à cotisation supplémentaire des opérations souvent directement liées aux compétences dégageant des recettes (AOT, ponton), aux actions de communication touristique et institutionnelle (site internet) ou aux amortissements (sécurisation des matériels, matériel informatique...). L'objectif demeure toutefois de conserver un « fonds de roulement » suffisant pour permettre de limiter le recours à l'emprunt à cours terme et pénaliser en retour le fonctionnement de la structure. Ceci apparaît d'autant plus envisageable que la partie « radier » du chantier « exhaussement » demeure conditionnée aux résultats de l'étude topographique mandatée à la suite des crues de juin 2008.

Cet élément pourrait limiter très sensiblement le rattrapage de l'appel à cotisation que le S.M.A.D.E.S.E.P. pourrait être contraint de solliciter sur l'année 2009 par rapport à la très faible sollicitation budgétaire constatée durant le précédent exercice. Le niveau d'exécution sur 2009 des projets les plus lourds (les travaux relatifs aux problèmes d'exhaussement ou la réalisation de trois nouveaux sanitaires publics sur les rives du lac) conditionneront l'importance de ces cotisations.

Le cas d'une réalisation entière de ces programmes conséquents au regard de son budget général, pourrait conduire à la mise en place une ligne de trésorerie : cette ligne permettra de faire le lien entre les dépenses réalisées et le versement effectif des subventions auxquelles ces dépenses correspondent. De la vitesse de mise en œuvre des principales actions d'investissement du S.M.A.D.E.S.E.P. découlera l'opportunité d'un recours à une ligne de trésorerie.

***Les délibérations sont adoptées à l'unanimité***

### Question diverses.

Concernant les navettes lacustres, il est indiqué que le Pays SUD demande à ce que ces dernières utilisent une propulsion dite « propre », le projet est pour l'instant en attente et des contacts ont été pris lors de la visite au salon nautiques. Ce projet sera viable avec la réalisation du Chenal en queue de retenue , cela permettra de relier tous les points majeurs du lac via cette navette.

Monsieur VINCENT demande à revoir l'affichage et l'utilité de certains panneau présents dans les communes, il lui est indiqué que la commission communication sera chargée de revoir cela et d'orienter la communication du SMADESEP dans le sens d'un recentrage autour des activités du Syndicat

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 11h30.